



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 6 décembre 2024**

Dossier 15 – DGATP - CET

Sur ce dossier, que nous approuvons, nous avons une simple question :

Est-il réglementaire de diffuser une note de service qui nécessite une présentation en CST, car celle-ci a été diffusée le 23 octobre 2024 ?

Merci de votre réponse .